



Premières réactions

- Qu'avez-vous ressenti en regardant le film ?
- Qu'est-ce qui vous a surpris ? Pourquoi ?
- Quelle scène vous a particulièrement marqué ?
- Quelle scène vous a fait rire ? Pleurer ? Vous indigner ?
- Quel personnage vous a marqué ? Pourquoi ?
- Quel message retenez-vous de ce film ?
- Est-ce un documentaire ? Pourquoi ? Expliquer le parti pris.
- Selon vous, pourquoi est-ce que l'UNICEF France s'associe à ce film ?

1. LES ENFANTS DÉRACINÉS

- Quels sont les différents types de migrations mis en scène dans ce film ?
- Les personnes que l'on rencontre dans le film sont-elles migrantes ? Réfugiées ? Déplacées ? Quelles différences existent entre les termes ?

On ne connaît pas le statut de ces personnes, l'Archipel accueillant les personnes vulnérables, quel que soit leur statut.

- Quelles raisons peuvent pousser les personnes à quitter leur pays d'origine ?

Voir fiche repère « Migrations et réfugiés »

- Qu'avez-vous pensé du poème « Où sont mes racines » de Djibi ? Qu'est ce qu'une « racine » ? Peuvent-elles être multiples ? Et vous, où sont vos racines ?

2. L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES

Conditions d'accueil à l'Archipel

- Que pensez-vous des conditions d'accueil des résidents de l'Archipel ?
- Existe-il des différences de conditions d'accueil entre résidents ? Sur quelles bases ?
- L'Archipel est une structure qui propose le même accueil à toutes les personnes vulnérables, quelle que soit leur nationalité. Que risquerait-il de se passer si un examen de la situation administrative des personnes était exigé pour les personnes qui sollicitent un hébergement ?

Les personnes (dont des familles avec enfants) n'appelleraient peut-être plus le 115 pour être hébergées, et resteraient ainsi à la rue ou dans des squats ou bidonvilles de peur d'être contrôlées et expulsées ou de subir des fins de prise en charge. L'UNICEF France, ainsi que de nombreuses autres associations, demande donc l'accueil inconditionnel des personnes dans les centres d'hébergement d'urgence (sur seul critère de vulnérabilité¹).

Droits spécifiques pour les enfants

- Plus de 70 enfants sont hébergés à l'Archipel lors du tournage du film. Comment les enfants sont-ils accueillis ? En quoi est-ce que leurs conditions d'accueil diffèrent de celles des adultes ?
- Pourquoi les enfants bénéficient-ils d'une protection spéciale de l'État ?

En raison de leur vulnérabilité et de leur dépendance, les enfants (définis comme des personnes âgées de moins de 18 ans) possèdent des droits spécifiques qui ont été reconnus en 1989 par la Convention internationale des droits de l'enfant (la CIDE). Ces droits s'appliquent en tout temps et à chaque enfant, et ce, sans exception.

¹ <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2018/01/le-defenseur-des-droits-recommande-le-retrait-de-la-circulaire-sur>

- Les structures d'hébergement d'urgence permettent-elles de loger tous les enfants qui en ont besoin en France ?

Le baromètre du 115², une enquête publiée en octobre 2017, révèle que de nombreux enfants dorment dans la rue ou dans des abris de fortune, faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence et d'accès aux logements sociaux. Plus de la moitié des demandes des moins de 18 ans concernés par une demande d'hébergement au numéro d'appel d'urgence 115, n'ont pas débouché sur un hébergement.

- Que remarquez-vous sur le traitement du handicap dans ce film ?

Différences Hommes/Femmes

- Le baromètre 115 indique que plus d'une demande d'hébergement sur deux concerne des familles. Le film représente une majorité de femmes et d'enfants hébergés à l'Archipel. Quels éléments permettraient d'expliquer cette surreprésentation ?

- Pourquoi les passagers du car qui arrive à l'Archipel sont-ils principalement des hommes ?

Ces hommes proviennent vraisemblablement du démantèlement d'un camp de migrants aux environs de Paris ou de Calais. Ce type de démantèlement peut mener à des situations de surpopulation et de tension des structures d'hébergement d'urgence à Paris, même si ces hommes ont aussi droit à un hébergement s'ils sont en situation de vulnérabilité. Cette situation illustre le manque de place dans les structures d'hébergement d'urgence.

La multiplicité des types d'hébergement

Djibi se décrit comme un « serial déménageur ». Dans le film, il est contraint de déménager de nouveau suite à la réorganisation.



© eurozoom/magnetoprood

- Pourquoi pensez-vous que les résidents se montrent inquiets vis-à-vis de ce déménagement ? Dans quelle mesure la multiplicité des logements rend-elle complexe la vie des résidents ?

Il est urgent de repenser l'offre d'hébergement à destination des familles et des enfants pour assurer un accueil et des conditions de vie qui respectent leur dignité, leur intimité et le quotidien d'une vie familiale adapté aux besoins d'un enfant.

Le changement fréquent d'hébergement complexifie l'accès aux droits et le suivi des personnes car des disparités de prises en charge peuvent avoir lieu. Des associations comme l'UNICEF France plaident pour l'homogénéisation du type de structures et d'accompagnement des personnes vulnérables. Par exemple, l'accès à l'école peut être fortement contraint par des déménagements successifs. Lorsqu'ils sont scolarisés, cette mobilité empêche souvent ces enfants d'accéder aux tarifs sociaux de la cantine scolaire, renforçant les situations d'insécurité alimentaire.

L'après...

- Imaginez la suite de l'histoire pour les résidents de l'Archipel.
- Quel accompagnement pourrait les amener à sortir de la précarité ? Quel parcours pour rentrer dans le droit commun ?

Les dispositifs d'intégration de ces personnes doivent être renforcés, tel que l'accès à l'éducation et à la formation continue, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle et les démarches administratives, l'apprentissage du français, etc.

3. L'EXPRESSION DES ENFANTS

- Les histoires des enfants évoquent souvent des parcours très durs : à quoi peut leur servir le chant ou l'écriture ?

La santé, dont la santé mentale, doit être un élément central de la prise en charge des enfants et adolescents accueillis en centre d'hébergement d'urgence.

- Quelles sont les différentes réactions qu'ont les enfants lorsqu'ils ont l'occasion de s'exprimer et de raconter leurs histoires ? Pourquoi ? Et lors de la prise de parole des autres enfants ? Pourquoi ?

- Par quels moyens est-ce que les adultes donnent la parole aux enfants ?

- Comment est-ce que les adultes peuvent bénéficier des histoires des enfants ? Pourquoi est-ce important de leur laisser la parole ? Sur qui repose la responsabilité de donner la parole aux enfants ?

² Fédération des acteurs de la solidarité. Baromètre du 115 : Enquête flash réalisée le 4 septembre 2017, <https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/zero-enfant-la-rue-est-loin-du-compte>
<http://www.federationsolidarite.org/images/Barom%20115%20F%20A9d%20A9ration%20des%20acteurs%20de%20la%20solidarit%C3%A9%20UNICEF.pdf>

MIGRATION ET RÉFUGIÉS



© UNICEF/UN06279/Georgiev



QU'EST-CE QU'UN ENFANT MIGRANT, RÉFUGIÉ, DÉPLACÉ OU NON ACCOMPAGNÉ ?

Un enfant **migrant** est un enfant qui a quitté son lieu habituel d'habitation pour traverser la frontière de son pays. Le terme *migrant* ne définit ni le statut juridique de la personne, ni si le mouvement a été volontaire ou non, ni les raisons du départ, ni la durée du séjour.

Un enfant **réfugié** est un enfant qui se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut pas ou ne veut pas y retourner, par peur d'être persécuté en raison de son appartenance à un groupe social ou ethnique, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques et peut prouver cette persécution. Le terme *réfugié* s'applique à la fois aux personnes qui ont pu acquérir le statut juridique de réfugié et à celles dont le statut n'a pas été formellement reconnu.

Un enfant **déplacé** est un enfant qui a été obligé de fuir et d'abandonner son lieu de résidence, pour se protéger d'un conflit armé, de situations de violence, de violations de droits humains ou des effets d'une catastrophe naturelle, tout en restant à l'intérieur des frontières de son pays.

On parle aussi de **mineurs non accompagnés**. Ce sont des enfants âgés de moins de 18 ans qui ont été séparés de leurs parents et d'autres proches membres de leur famille et qui ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité.

En France, contrairement à d'autres pays, un adolescent isolé étranger est avant tout considéré comme un enfant en danger et bénéficie donc d'un accès aux services de la Protection de l'enfance. Dans d'autres pays européens, ces adolescents sont considérés comme étrangers avant d'être pris en charge au titre de leur minorité.

QUI SONT CES ENFANTS ET D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Les contextes de conflits armés sont de plus en plus nombreux, la violence, les mariages précoces forcés, la persécution, les mauvaises récoltes et la pauvreté dans leur famille sont autant de raisons qui poussent les enfants sur la route. Ceux qui vivent dans ce type de contexte comptent parmi **les personnes les plus vulnérables de la planète**.

Au cours de leur voyage, **ces enfants sont exposés à certaines des pires formes de mauvais traitements** : trafic illicite d'êtres humains, formes extrêmes de mauvais traitements et de privations. Lorsqu'ils parviennent à leur pays de destination, les menaces persistent : pauvreté et exclusion, alors qu'ils ont avant tout besoin de services essentiels et de protection.

Certains sont plus vulnérables que d'autres : ceux qui voyagent seuls, ceux qui ont un faible niveau d'éducation et ceux qui entreprennent des voyages plus longs. Les plus vulnérables de tous sont ceux qui viennent d'Afrique subsaharienne. Pour un adolescent venant d'Afrique subsaharienne qui a fait des études secondaires et qui voyage en groupe sur la route de la Méditerranée centrale, le risque d'être exploité est de 75 %. S'il venait d'une autre région, ce risque tomberait à 38 %.

Bien que les adolescents et les jeunes courent plus de risques que les adultes sur les deux routes, celle de la Méditerranée centrale vers l'Italie (via la Libye) est particulièrement dangereuse.

COMBIEN D'ENFANTS SONT TOUCHÉS PAR LA MIGRATION, LE DÉPLACEMENT DES POPULATIONS ?

50 millions d'enfants déracinés dans le monde (dont 28 millions déplacés de forces par conflits et violence). La grande majorité des enfants migrants déracinés par la violence, la pauvreté et le changement climatique sont en Afrique.

Le nombre d'enfants réfugiés et migrants voyageant seuls multiplié par cinq depuis 2010 dans le monde : Au moins 300 000 enfants non accompagnés et séparés ont été

enregistrés dans environ 80 pays en 2015 et 2016, contre 66 000 en 2010 et 2011.

Les enfants non accompagnés et séparés représentaient 92 % du total des enfants arrivés en Italie par la mer en 2016 et au cours des premiers mois de 2017.

Dans le monde, 3 enfants migrants sur 5 vivent en Asie ou en Afrique. **Plus de la moitié de toutes les migrations internationales a lieu à l'intérieur de la région d'origine.**



QUE FAIT L'UNICEF ?

Réfugiés ou migrants, demandeurs d'asile ou personnes déplacées, l'UNICEF agit pour que ces enfants soient d'abord et avant tout considérés comme des enfants, avec les mêmes droits que tous les autres enfants.

La France et ses voisins européens se sont engagés à garantir ces droits, sans distinction, le jour où ils ont ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant.

L'UNICEF intervient à toutes les étapes du parcours de ces enfants et de leurs familles :

- Dans leur pays d'origine, grâce à des programmes d'aide humanitaire et de développement, que ce soit en matière de santé, de nutrition, d'accès à l'eau, d'assainissement, d'éducation, de protection...
- Dans les pays de transit, notamment grâce aux « Points Bleus ». Il s'agit de lieux aménagés spécialement pour les enfants, où, au milieu du chaos et de la confusion, ils sont

en sécurité et peuvent être pris en charge, jouer, redevenir des enfants...

- Dans les pays de passage ou d'hébergement comme la France, pour mieux faire connaître la situation de ces enfants et travailler avec d'autres associations et le gouvernement pour leur apporter de l'aide et des solutions en urgence.

6 recommandations de l'UNICEF aux pouvoirs publics :

- protéger les enfants réfugiés et migrants de l'exploitation et des violences,
- mettre fin à la détention,
- ne pas séparer les familles,
- donner l'accès à l'éducation, la santé et aux autres services de base,
- lutter contre la xénophobie,
- combattre les causes sous-jacentes des déplacements à grande échelle de ces populations.



ET EN FRANCE, Y A-T-IL DES ENFANTS MIGRANTS ET RÉFUGIÉS ?

Les flux de réfugiés et migrants tentant de rejoindre l'Europe sont les plus importants depuis 1945. Les enfants et les familles sont au premier plan de cette crise. Beaucoup d'enfants voyagent avec leurs familles mais **nombre d'entre eux sont seuls.**

La grande majorité arrive en France suite à un parcours douloureux, dont des agressions, et les risques de violences et d'exploitation continuent à leur arrivée. Par rapport à d'autres pays européens, peu de mineurs demandent l'asile en France, l'information sur leurs droits n'étant pas diffusée suffisamment. Par ailleurs, des centaines de mineurs dans le Calais errent en recherche de solutions, des centaines d'autres sont systématiquement refoulés à la frontière franco-italienne.

En France métropolitaine, l'UNICEF estime entre 10 000 et 15 000 le nombre de mineurs non accompagnés.

L'UNICEF promeut une **mise à l'abri inconditionnelle des mineurs non accompagnés.** Cette dernière doit permettre une étude des dangers et des besoins, un bilan de santé immédiat, et déboucher sur une orientation vers les dispositifs de protection de l'enfance, un accompagnement dans la procédure de réunification familiale à l'étranger et/ou une demande d'asile en France.